

LE MOT DU MAIRE

A Château, le conseil est à pied d'œuvre. L'entretien des routes, des bâtiments, du cimetière, sont des soucis permanents. Il nous faut aussi informer de nombreux documents, notamment pour le cimetière, de façon à être plus efficace et réactif.

Tout au long de cette année, nos efforts se sont portés principalement sur le chœur de l'église, beau projet mais combien coûteux ! Ce projet a impulsé la naissance d'une association (CHÂTEAU-PATRIMOINE) sous la houlette de passionnés du site et du patrimoine. Son but est de mettre en valeur nos édifices ainsi que la beauté de notre vallée. Il devient important de se démarquer au sein de l'intercommunalité du Clunisois afin d'attirer les touristes et faire connaître notre village. Aujourd'hui, toutes les maisons trouvent preneurs, ce qui donne à penser qu'il règne à Château un certain art de vivre. Souhaitons longue vie dans le calme et la sérénité Châtelaine à nos nouveaux habitants.

Je tiens à vous rappeler que les membres du conseil sont à votre écoute et nous vous donnons rendez-vous le Dimanche 10 janvier 2016 à 11h à la salle communale à l'occasion des vœux du Maire.

Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2016.

Pierre Nugues

SOMMAIRE



P. 2 : Information de la mairie

- Intercommunalité et communes nouvelles
- Finances communales
- Pacte et mutualisation
- Urbanisme et voiries
- Les travaux : voiries et bâtiments
- Cimetière : nouveaux tarifs
- Salle communale
- Scolarité : transport, cantine, RPI et autres infos ...

P. 8 : La vie du village

- De la bière à Château
- Nouveau relais culturel
- Les affouages
- Repas des aînés et conscrits

A la découverte de Château

- Les habitants : Recensement et clin d'oeil
- Nouveaux arrivants et état civil et autres infos ...

P. 11 : Les associations

- CHÂTEAU-PATRIMOINE
- L' Amicale
- La Société de Chasse
- Le club du 3^{ème} âge

P. 13 : En Clunisois

- Informations
- Adresses utiles

P. 16 : Jeux

BIENVENUE SUR NOTRE SITE COMMUNAL :

www.mairiedechateau.fr



Depuis un an, notre site se développe et s'étoffe. Si vous avez des propositions pour l'enrichir, des documents ou des photos à partager, n'hésitez pas à contacter la mairie. Toutes les idées sont bien venues et toutes les propositions étudiées !

Et surtout, nous vous invitons à le consulter régulièrement ! Cet espace vous est destiné et, nous l'espérons, pourra faciliter la communication en relayant au maximum les informations. Vous y trouverez, entre autre, des compléments à ce bulletin.

Bonnes visites sur www.mairiedechateau.fr

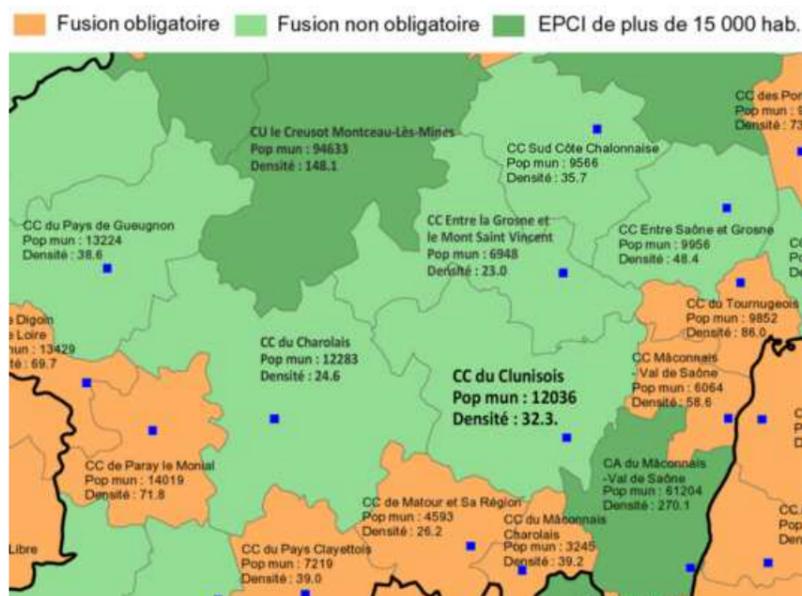
Mairie de Château

Le Bourg 71250 Château
03 85 59 15 51
mairiedechateau@orange.fr

ouverture :

le lundi de 9h à 12h et
le vendredi de 14h à 17h30

INTERCOMMUNALITÉ ET COMMUNES NOUVELLES



L'intercommunalité du clunisois rassemble aujourd'hui 12 000 habitants sur 36 communes. Suite à la loi NOTRe du 07/08/2015, un projet de schéma départemental de coopération intercommunale en Saône et Loire a été présenté par le préfet. Avec la disparition de la communauté de communes du Mont St Vincent, les communes qui en font partie doivent être absorbées par d'autres intercommunalités, dont celle de Clunoy. Déjà huit communes ont émis le souhait de nous rejoindre, de part leur bassin de vie. Ce projet va être soumis aux communes et communautés de communes et sera arrêté définitivement en mars 2016. A savoir qu'au niveau de l'état, il ne doit pas y avoir d'EPCI de moins de 15 000 habitants. Il existe des dérogations, comme celle qui concerne notre Communauté de Communes, issue d'une fusion réalisée depuis le 01/01/2012 et qui possède plus de 12 000 habitants. Pour ces raisons nous pourrions rester à notre taille actuelle mais sommes dans l'obligation de participer au jeu de répartition des communes alentours. A quand le prochain agrandissement à 20 000 habitants ?

Dans le même temps, suite à des réunions, on nous laisse entendre qu'il serait bon de rassembler les communes qui ont des affinités territoriales. Jusqu'à quel point ce regroupement, qui se dit pour le moment volontaire, ne nous sera-t-il pas imposé ? Tout cela dans le but de supprimer le nombre trop important de petites communes avec l'espoir de rassembler plus de 1 000 habitants en en créant des nouvelles. Les communes fondatrices deviennent automatiquement des communes déléguées, avec des maires délégués qui remplissent les fonctions d'officier d'état civil et d'officier de police judiciaire. Ils exercent également les fonctions d'adjoint au maire de la commune nouvelle. Les agents communaux seraient amenés à travailler en commun.

La haute administration a tendance à vouloir tout diriger depuis des bureaux feutrés. Beaucoup de maires sont soucieux du devenir de leur village. Il faut bien avoir conscience que nos petits villages s'en sortent souvent mieux financièrement que beaucoup de grandes villes, entre autre grâce au bénévolat des citoyens et des membres des conseils municipaux ainsi qu'une gestion souvent plus concrète et rigoureuse.

Pierre Nugues

BANNIÈRE DU SECOURS MUTUEL

La bannière de la Société de Secours Mutuels de Château 1899 qui était entreposée dans le bâtiment communal a retrouvé une place dans la mairie, après quelques travaux de restauration.



Et son histoire... Vous la connaissez ? Si vous avez des souvenirs ou anecdotes la concernant, voulez vous nous les faire partager ? Rendez vous au prochain bulletin...

LOGEMENT COMMUNAL

Libre depuis début octobre, ce F2 de 48m², situé au 1er étage de l'ancienne mairie, est à louer 370 € HC/mois. Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter René Dufour au 06 83 54 54 89.



BIENVENUE À MARYSE BORDET

Édith Nugues, notre agent communal, s'est tournée vers d'autres horizons professionnels. Au 31 août 2015, elle a démissionné de son emploi sur la commune pour se consacrer à sa nouvelle orientation. Nous lui souhaitons une bonne continuation.

Depuis le 1er octobre 2015, l'équipe municipale a accueilli un nouvel agent : Maryse Bordet. Elle assure l'entretien des locaux (mairie et salle communale).

FINANCES COMMUNALES DE CHÂTEAU : RÉALISÉ AU 21/12/2015

Désireux d'être au plus près de la réalité, nous vous présentons le réalisé et non le budget prévisionnel 2015.

Comme l'exercice n'est pas clos, ces données sont extraites de l'état de pointage au 21 décembre 2015 et non à la fin de l'exercice, avec des dépenses et des recettes non encore équilibrées.

Vous pourrez retrouver le réalisé définitif sur le site de la commune dès qu'il sera disponible ainsi qu'un glossaire plus détaillé des intitulés de chaque titre.

Dépenses de Fonctionnement : 108 179,22 € dont

Charges à caractère générale (carburants, énergie, fournitures, services extérieurs, voirie, écoles, entretien et réparations...) **39 206,28 €**

Charges de personnel et frais assimilés **37 819,98 €**

Autres charges de gestion courante (indemnités élus et cotisations retraite, SDIS (service incendie), subventions, CCAS...) **29 462,22 €**

Recettes de Fonctionnement : 247 560,23 € dont

Excédent de fonctionnement reporté (Comporte les restes à payer pour 2015 (travaux voirie et bâtiments, scolarité...) et en virement à la section d'investissement, une provision pour les travaux du chœur de l'église) **123 748,55 €**

Produits des services, domaine et ventes diverses (taxes d'affouage, concessions funéraires, redevance d'utilisation du domaine public...) **4 021,17 €**

Impôts et taxes (taxes foncières, taxe sur pylônes électriques...) **50 165,00 €**

Dotations, subventions et participations (DGF (dotations générales de fonctionnement), dotations aux élus locaux...) **51 933,72 €**

Autres produits de gestion courante (baux communaux, locations salle des fêtes...) **16 598,93 €**

Dépenses d'Investissement : 33 867,10 € dont

Immobilisations corporelles (construction, Réseaux et matériel de voirie, matériel informatique) **33 524,10 €**

Recettes d'Investissement : 39 820,41 € dont

Excédent d'investissement reporté **39 083,67 €**



MUTUALISATION DES SERVICES ET PACTE DE SOLIDARITÉ BUDGÉTAIRE ET FISCALE

Le bon sens des élus et leur souci d'économies, couplés à la complexité croissante de la réglementation, incitent les communes à essayer de mutualiser les moyens : En effet, la plupart des communes rendent des services identiques et ont donc des équipements et des personnels répondant à ces besoins. La Communauté de Communes du Clunisois est naturellement force de proposition dans ce cadre. Mais au-delà de la simplicité de la recette-dépense, de nombreux textes et des délais de toutes sortes, imposent un respect de forme qui contraint les décisions de bon sens. La diminution des dotations de l'État programmée à terme dans les communes incite ces dernières à se conformer à des schémas d'organisation qui permettent de les conserver le plus longtemps possible à leur niveau le plus élevé possible. C'est ainsi que certaines communes fusionnent. Toutefois, l'avantage fiscal ne dure au plus que 3 ans et n'est pas vraiment garanti dans le futur. Mais surtout, cette

solution ne garantit pas aux populations une correcte représentation de leurs intérêts lors de scrutins ultérieurs. A titre d'illustration en 2015, les compétences de service secours et incendie ont été intégrées à ce schéma de mutualisation des services par le biais de l'incorporation à un pacte de solidarité financière et fiscale. Cette dépense était supportée auparavant par la Communauté de Communes du Clunisois. La réglementation ayant changé, cette dépense revenait à la charge des communes. La Communauté de Communes s'est engagée à compenser cette dépense et les 2/3 de la contribution au redressement des finances publiques demandée à chaque commune en 2015 et à compenser la baisse de fiscalité des communes. La Commune de Château, comme d'autres, a donc baissé ses taux d'imposition directe locale de façon à compenser la hausse des taux de la Communauté de Communes, en concertation avec celle-ci.

URBANISME :

Réforme de l'instruction du permis de construire

Suite à la loi AZUR, les communes appartenant à des Communautés de communes de plus de 10 000 habitants ne peuvent plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'état pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Dans la communauté de communes du clunisois sont concernées depuis le 1er juillet 2015 les communes dotées d'un PLU ou d'un POS (Cluny, Jalogny, La Guiche, La Vineuse et Salornay sur Guye). Ne seront concernées qu'au 1er janvier 2017 les communes disposant d'une carte communale (Château ainsi que Bergesserin, Buffières, Cortambert, Donzy-le-pertuis, Lournand et Mazille).

Notre intercommunalité, dans le cadre de la mutualisation, a décidé de mettre en place un service d'instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire, de démolir, d'aménager, déclaration préalable et certificat d'urbanisme) pour les communes intéressées.



ROUTE INTERDITE PAR TEMPS DE NEIGE ET VERGLAS

Un arrêté interdisant la circulation par temps de neige et verglas sur la portion comprise entre la RD65 et la RD165 et entre la RD165 et la RD152 de la route « la Condemine » a été pris.

En attendant l'acquisition de panneaux fixes, du rubalise ainsi que l'affichage de l'arrêté précisant l'interdiction seront mis en place aux moments nécessaires.

PANNEAUX

Pour améliorer la sécurité de tous, la commune a acheté, cette année, des panneaux de chantier.



RESTAURATION DE LA TOITURE DU CHEUR DE L'ÉGLISE ET DE LA VERRIÈRE



Les estimations pour les travaux s'élèvent à 140 500 € HT. Les demandes de subventions ont été faites. A ce jour les notifications des subventions actées sont :

- Le Conseil Régional
- La subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)
- la réserve parlementaire

L'entreprise Desroches a été retenue pour le lot zinguerie pour un montant de 1 780 € HT

Un appel d'offre est en cours pour la couverture en laves.

Les travaux, initialement prévus pour la fin de l'année, sont reportés début 2016.

TRAVAUX : VOIRIE 2015

Le coût des travaux de voirie pour l'année 2015 s'élève à 33 778 € HT et ont été réalisés par l'entreprise Eurovia. Le suivi des travaux est effectué par Roch Dury de la société Ingepro. Seul les monocouches restent à réaliser sur 2016.

Ces travaux concernent la route des Noyers au Bourg, le chemin de Nantin, le chemin de la Verchère, le carrefour de la Gorlière, le chemin de la Fortune, la limite avec Mazille et le carrefour de Saint-Léger.

Exceptionnellement, la commune a pu obtenir une subvention par le Conseil Départemental de Saône et Loire dans le cadre du dispositif « 100 projets pour l'emploi » de 10 674 € HT.

TRAVAUX : BÂTIMENTS 2015

Suite à des problèmes de gel et de porosité, la couverture de la salle des fêtes va être entièrement refaite (tuiles et litelage) en janvier 2016. La couverture et le remplacement des bois des charpentes de la desserte cave se feront dans le même temps par l'entreprise Barge-Pelisson.



Des travaux vont être réalisés par l'entreprise Le Gallée, fin janvier 2016 :

- remplacement de gouttière, de tuyaux de descente, de poinçon sur faîtage et des demoussages sur l'ancienne mairie et les logements communaux.
- pose d'une gouttière sur le lavoir du Vernay.
- reprise, remplacement et demoussage de tuiles sur la toiture du logement Beuillet.

Le montant de ces travaux s'élève à 9 500 € HT pour les deux entreprises.

REPRISES DE CONCESSIONS

Au cimetière, les reprises de concessions avec déposes de monuments ont été exécutées en partie par l'entreprise Gueugnon.



LA SALLE COMMUNALE

Un nouveau règlement intérieur de la salle communale est en vigueur depuis le 17 juin 2015. Un guide pour l'utilisation de celle-ci a été réalisé et est remis aux utilisateurs lors de la réservation. Vous pouvez les consulter ou les télécharger sur notre site.

En accord avec l'Amicale et la Société de Chasse, la gestion de la vaisselle a été modifiée pour optimiser l'utilisation de la salle : dorénavant toute la vaisselle est mise en commun et son remplacement, en cas de détérioration, est fait par la mairie.

Nouveaux tarifs de location en 2016 :

Forfait 2 jours (chauffage et ménage inclus) :	Habitants de Château : 175 € Extérieurs à la commune : 250 €
Vin d'honneur (chauffage et ménage inclus) :	Habitants de Château : 90 € Extérieurs à la commune : 140 €
Journée supplémentaire :	90 € pour tous
Caution :	chèque de 500 €

Pour les obsèques des personnes résidant à Château, la salle est mise à disposition gratuitement.

Nota bene : Sont considérés comme habitants de Château ascendants et descendants de ceux qui payent une taxe d'habitation sur le bâti.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Ce 11 novembre 2015, alors qu'il y a cent ans, la France, l'Europe et une partie du monde étaient engagées depuis près de quinze mois dans ce qui allait devenir la première guerre mondiale, des habitants de Château se sont réunis devant le Monument aux Morts. Après avoir déposé une gerbe, une minute de silence a été observée en souvenir des soldats morts pour la France. Le maire, Pierre Nugues, a ensuite lu le message du secrétaire d'état aux anciens combattants et de la mémoire. Cette cérémonie, agrémentée d'un beau soleil d'automne, s'est terminée par un pot de l'amitié, réunissant une soixantaine de Châtelaines et Châtelains.



CIMETIÈRE : TARIFS DES CONCESSIONS

Une révision des tarifs des concessions funéraires et cinéraires a été effectuée.

Columbarium :

Case (2 personnes maximum) = 600 €
Durée : 15 ans = 88 € ♦ 30 ans = 108 € ♦ 50 ans = 128 €

Jardin du souvenir (par personne) :

Durée : 15 ans = 88 € ♦ 30 ans = 108 € ♦ 50 ans = 128 €

Le gravage des plaques est en sus et elles doivent être toutes identiques (couleurs, format, police de caractères et taille de police).

Concessions funéraires :

Durée : 15 ans = 40 € par m² ♦ 30 ans = 50 € par m² ♦ 50 ans = 60 € par m²

Taxe inhumation : 15 € par inhumation cinéraire ou funéraire

Taxe d'inhumation provisoire (pour un corps qui occupe provisoirement le caveau communal) : 15 €/mois



RPI DE SAINTE-CÉCILE / MAZILLE / BERGESSERIN

Cet été, la mairie a été contactée par le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Ste Cécile-Mazille-Bergesserin qui serait prêt à accueillir des enfants de Château. Pour préserver les quatre classes et maintenir le coût de la scolarité, un rapprochement pourrait être envisagé.

Bien que notre bassin de vie soit plus orienté sur Cluny et que les enfants de Château aient déjà leurs repères dans leur école actuelle, il est important de réfléchir à toutes les possibilités, à court comme à long terme, individuelles ou collectives.

Si un changement de carte scolaire avait lieu, tous les enfants de Château seraient alors concernés, et le circuit du ramassage scolaire devrait être modifié.

Autre possibilité, des dérogations vers le RPI pourraient éventuellement être envisagées, pour des enfants nouvellement scolarisés ou pour des familles plus tournées vers les communes de Ste Cécile-Mazille-Bergesserin, par leurs trajets, leur famille, leur nourrice... mais alors sans possibilité de ramassage scolaire.



Quelques éléments de réflexion (concernant l'année scolaire 2014-2015) :

Nombre d'enfants de Château scolarisés en maternelle et primaire

4 enfants en maternelle - 14 enfants en primaire

Nombre d'élèves en moyenne dans les classes de Cluny

Maternelle :

“ Les Peupliers ” : 56 élèves sur 2 classes ♦ “ Les tilleuls ” : 80 élèves sur 3 classes

Primaire :

“ Danielle Gouze Mitterrand ” : 119 élèves sur 5 classes ♦ “ Marie Curie ” : 134 élèves sur 5 classes

Nombre d'élèves dans les classes du RPI

Ste Cécile : 1 classe de maternelle de **21 élèves** (1 classe de grande section de maternelle et CP a été fermée en 2010)

Bergesserin : 1 classe CP/CE1/CE2 de **15 élèves**

Mazille : 1 classe CM1/CM2 de **16 élèves**

Soit 52 élèves inscrits, pour une capacité d'accueil de 70 élèves environ.

Coûts de scolarité annuels par élève pour les communes

Cluny : maternelle et primaire **883,55 €**

RPI : maternelle **470,00 €**

primaire **180,00 €**

(à cela s'ajoutent une contribution péri scolaire et un supplément 32,50 € par enfant)

Cantine

Cluny : La cantine, gérée par la municipalité, est confiée au prestataire de service API.

Coût de revient du repas : **6,31 €**

RPI : La cantine est gérée par une association de parents d'élèves.

les repas se déroulent à Bergesserin qui prend en charge le coût des locaux.

La surveillance est assurée par 2 personnes à la charge du SIVOS (commune).

Coût de revient du repas : **5,80 €**. (Ce coût est susceptible d'être modifié prochainement : Moins il y a d'élèves, plus le prix de revient augmente !)

Garderie

Cluny : Horaires : 7h35 et 18h30.

Tarif : durée inférieure à 45 mn : **0,50 €** - durée supérieure à 45 mn : **1 €**

RPI : Horaires : 7h30 et 18h30.

Tarif : **2,15 €/heure**

La garderie se situe à Ste Cécile. Le mercredi, un transport à la demande est possible pour les différentes activités des enfants ainsi que pour la Marelle.

Les transports scolaires sont pris en charge par la Communauté de Communes du Clunisois.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Bon à savoir : Le conseil général propose un service gratuit d'alerte SMS qui avertit les familles des événements importants prévisibles ou imprévisibles susceptibles de perturber le transport scolaires des collégiens et lycéens

(<https://www.saoneetloire71.fr/se-deplacer/transport-scolaire/alerte-sms>)

En complément à ce service, une liste de mail ou n° SMS des familles concernées par les transports scolaires sur la commune pourrait être mise en place, de façon à se prévenir rapidement en cas de problème, retard ou absence de transport. Si vous êtes intéressés, vous pouvez communiquer vos coordonnées au référent de Château afin d'étudier ensemble une organisation possible.

D'autre part, suite aux nombreux problèmes de l'année dernière, il est important de signaler tous les dysfonctionnements que vous pouvez rencontrer (chahut dans le car, horaire, absence de ramassage...) afin de les faire remonter et de trouver une solution.

Pour améliorer ce service, toutes vos remarques et suggestions sont les bienvenues.

Petit rappel du règlement :



- Il est demandé aux élèves d'arriver 5 minutes à l'avance à l'arrêt du car.

- Les élèves doivent voyager assis et rester en place pendant tout le trajet, attacher leur ceinture lorsque le véhicule en est équipé. Chaque élève doit avoir un comportement civique de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire de quelle que façon que ce soit son attention, ni mettre en cause la sécurité.

La totalité du présent règlement est consultable à l'adresse suivante :

<http://www.saoneetloire71.fr/uploads/media/reglement-transports-scolaires-2015-2016.pdf> ou sur le site de la mairie de Château dans la rubrique Info pratique.

Référent transport scolaire : Marion Puthod - mail : marion.puthod@free.fr / tél : 06 95 82 04 23

ABRIBUS

Suite aux travaux effectués au carrefour de Saint-Léger, la route a été élargie et l'attente du bus scolaire y est dangereuse. Le conseil municipal étudie les possibilités de mettre un abribus pour sécuriser cet arrêt.



CANTINE

En juin dernier, nous avons appris par un article du JSL que le tarif de la cantine des écoles primaires publiques de Cluny, pour les élèves des communes extérieures, dont 16 enfants de Château, passerait de 4,70 € à 6,30 € (soit une augmentation de 34 %) à partir de la rentrée 2015.

Fonctionnant auparavant en statut associatif, le coût de revient du repas en 2011-2012 était de 4,70 €. La cantine, reprise en gestion municipale, a été confiée au prestataire de service API à la rentrée 2014 pour un contrat d'un an, renouvelable une fois. Aujourd'hui, la mairie de Cluny nous informe que le coût de revient du repas est de 6,31 €.

Face à cette hausse plus que soudaine et conséquente pour les familles concernées, la commune de Château a décidé d'augmenter provisoirement son aide. Depuis le mois de septembre, cette participation est passée de 1,10 € à 1,90 €, prenant en charge la moitié de l'augmentation subie, soit 0,80 €. La somme restant à charge des familles passe, elle, de 3,60 € à 4,40 €.

Un contact a été pris avec M. Boniau, Maire de Cluny. Les cinq communes dont les enfants sont scolarisés à Cluny devraient dorénavant être invitées à participer à des réunions régulières sur les sujets communs à nos collectivités en matière d'organisation scolaire.

DE LA BIÈRE À CHÂTEAU

Passionné par la bière de qualité et formé au métier de brasseur, Vincent de Montard a créé la Brasserie Artisanale de Cluny qui s'est installée à Château depuis la fin de l'année 2015. Il met son savoir-faire d'artisan brasseur en œuvre pour proposer une gamme de bières bio, la Zouaffe.

L'art du brassage est multi-millénaire et présent aux quatre coins du monde. La Brasserie Artisanale de Cluny puise ses racines dans cette grande tradition brassicole, et explore des possibilités de création infinies pour innover et proposer des bières à l'identité forte, brassées à partir des meilleurs ingrédients issus de l'agriculture biologique. Le souhait de Vincent de Montard est d'accompagner un désir fort du public de redécouvrir des produits qui le touchent, qui éveillent un intérêt gustatif, qui interrogent sur le processus d'élaboration.

Les Zouaffes se veulent pleines de goût et d'audace, joyeuses et raffinées. La gamme se déclinera dans un premier temps en une bière blonde, subtile et équilibrée, une ambrée un peu plus forte et soyeuse en bouche, une blanche au blé rafraîchissante et aromatique et une rouge au malt à whisky. D'autres bières verront le jour au fil des saisons. Une bière spéciale sera notamment dédiée à notre

région avec l'utilisation d'une variété de houblon quasi disparue mais sauvegardée in-extremis : le Tardif de Bourgogne. La Zouaffe sera appréciée en dégustation, en apéritif, en accompagnement d'un repas, lors d'événements festifs. Toutes les occasions sont bonnes pour découvrir la Zouaffe, avec modération.

Les bières de la Brasserie Artisanale de Cluny seront disponibles sur place en 33 cl, 75 cl, et en fut à partir de début février 2016.



Brasserie Artisanale de Cluny

Au Nière (sortie du bourg, direction Cluny)
71 250 Château
06 11 73 56 25
contact@brasseriecluny.fr
www.zouaffe.fr

NOUVEAU GÎTE À CHÂTEAU

M. et Mme FILIPEK Pascal sont heureux de vous annoncer la naissance de leur gîte "Les Hirondelles" au Drôt à Château.

Ce gîte a une capacité d'accueil pour deux personnes. Ils vous invitent à le visiter sur leurs sites :

cybevasion.fr
gites.fr
pour-les-vacances.com



UN MEMBRE ACTIF DE NOTRE COMMUNE

Le créateur de la remarquable exposition consacrée à la Grande Guerre, Armand Boulanger, continue, discrètement, de marquer son attachement à Château.

Il a lancé récemment une petite opération de rafraîchissement du balisage des 4 sentiers mis à la disposition des randonneurs.

Il a commencé la fabrication de 4 panneaux d'information destinés aux habitants de La Brosse, des Noyers, de Saint-Léger et du Vernay (La structure en chêne étant fournie et réalisée par ses soins).

Quant à la bibliothèque, dont il est également l'auteur, elle s'est enrichie cette année d'une bonne centaine d'ouvrages que petits et grands viennent emprunter le dimanche entre 11h et 12h.

Sa présence active aux manifestations organisées tant par la commune que par l'Amicale est un bel exemple de ténacité dans sa volonté à vouloir faire vivre notre collectivité.

Les bonnes volontés seraient les bienvenues pour se joindre à celles et ceux qui soutiennent dans ses démarches cet infatigable octogénaire...

Merci Monsieur Boulanger

RELAIS CULTUREL



C'est dorénavant Patrick Dieudegard qui sera le relais culturel de notre commune.

Pour mémoire, vous pouvez le contacter pour :

- recevoir par mail la programmation des manifestations culturelles de Cluny et du clunisois,

- bénéficier de tarif réduit pour les spectacles de la programmation annuelle de la ville de Cluny, en réservant à l'avance par son intermédiaire.

Pour cela vous devez le contacter 15 jours au minimum avant la date du spectacle concerné :

Courriel : patrickdieudegard@gmail.com

ou tél : 03 85 22 06 93

LES AFFOUAGES

Le permis d'exploiter a été délivré le 14 novembre 2015 et se poursuit jusqu'au 15 avril 2016.

La vidange des parcelles est à faire avant le 15 octobre 2016.

Cette année, les garants sont :

Pour Château, René Dufour, Patrick Dieudegard et Jean Baptiste Jandet, Pour Saint Léger, Pierre Nugues, Maurice Nugues et Damien Therriaud.

Les inscriptions pour les prochains affouages auront lieu du 1^{er} octobre au 6 novembre 2016.

LES CONSCRITS : LA CLASSE EN 5

Le samedi 5 septembre 2015 les conscrits, leur famille et amis se sont retrouvés pour une agréable journée. Après la remise des cocardes, tous se rendirent au monument aux morts de Château pour honorer la mémoire des soldats tombés aux combats et des victimes civiles femmes et enfants. Puis avec beaucoup d'émotion, Lucie, notre doyenne du jour, 90 ans, et notre benjamin Raphaël, 10 ans, déposèrent la composition florale.



Ensuite, tout le monde se dirigea vers la salle communale. Le beau temps s'étant invité, la séance de photos et l'apéritif eurent lieu dans la cour dans une ambiance festive et décontractée. Puis vint le moment du repas apprécié de tous.

Cette journée fut l'occasion de retrouvailles, de conversations amicales, de souvenirs d'enfance et de jeunesse et de rencontres avec des conscrits et leur famille installés à Château depuis ces dernières années et qui nous firent l'amitié de répondre à notre invitation.

La soirée se termina par la soupe à l'oignon et quelques danses. Rendez-vous est pris pour 2025 !

LES CHATS ET AUTRES ANIMAUX DE CHÂTEAU

En 2015, dans le code civil, l'animal est enfin reconnu comme un être sensible et par l'arrêté du 3 avril 2014 la stérilisation et l'identification des chats "errants" sont obligatoires.

Pour l'année 2015, sur la commune de CHATEAU, avec l'aide de « l'Amicale Féline » de Mâcon et « Les Chats du Pèlerin » de St Vincent des Près nous avons pu faire stériliser 9 femelles et 5 mâles soit un montant total de 955 €. Nous avons reçu en dons 260 € et réussi à faire adopter 2 femelles et 1 mâle, il est donc resté 695 € à la charge des associations. Sur ces 14 chats 6 étaient des animaux familiaux abandonnés par leurs propriétaires et non stérilisés avec la possibilité de se reproduire et d'augmenter le nombre de chats errants.

La Fondation 30 millions d'amis propose aux mairies de signer une convention pour la stérilisation et l'identification des chats errants en prenant en charge les frais vétérinaires. L'Association Les Chats du Pèlerin (représentée par Chantal Guignard) a présenté ce projet à la mairie de Château.

LE REPAS DES AÎNÉS

Le soleil était au rendez-vous du traditionnel repas des Aînés organisé par le C.C.A.S. Le 18 octobre dernier, des convives ont été accueillis par le Maire et quelques élus en la salle des fêtes de notre commune préférée.

Une occasion de se retrouver pour celles et ceux qui se croisent rarement au cours de l'année et un chaleureux moment d'échanges et de partage autour du convivial déjeuner préparé et servi par le prestataire régulier « Mille et une saveurs ».



A la découverte de château et de ses habitants

CLIN D'ŒIL AUX CHÂTELAINS !

Château, commune rurale de 515 habitants en 1901, vit décroître le nombre de ses exploitants agricoles, cesser ses activités commerciales et artisanales, fermer son école en 1972, puis plus tard son café épicerie. C'est en 1975 que le seuil démographique (128 habitants) sera au plus bas. L'emploi, les études, le vieillissement de la population et le changement de mode de vie vidèrent les maisons. Mais Château relèvera la tête, bien décidé à regarder vers l'avenir et à rendre vie à ces maisons de village inhabitées que les années avaient quelque fois malmenées. C'est ainsi que la courbe s'inversa avec une certaine régularité pour atteindre 223 habitants au seuil de l'an 2000. C'est donc en accueillant de nouveaux Châtelains venus de différents horizons géographiques et sociaux professionnels que ces demeures furent rénovées et modernisées. Souvent utilisées comme résidences secondaires, ces habitations connaîtront un (voire plusieurs) changements de propriétaires. D'autres deviendront des résidences principales au même titre que les maisons familiales de Château qui voient les générations se succéder. A ces maisons existantes viennent se joindre depuis les années 75-80 de nouvelles constructions répondant au besoin de familles désireuses de conjuguer vie professionnelle et besoin de nature ou de voir grandir leurs enfants dans un environnement privilégié. Certes la vie a bien changé au cours de ces dernières décennies. Adultes et enfants quittent, pour la plupart, la maison le matin et retrouvent leur foyer chaque soir, voire chaque semaine. La vie du village n'est



plus entièrement rythmée par les travaux agricoles qui se sont beaucoup mécanisés, informatisés, accélérés (modernisation oblige). Mais fait encourageant la population se stabilise (231 bulletins individuels de recensement en 2015) et certaines familles voient leurs enfants revenir à Château pour s'y établir. L'implication des habitants dans la vie communale confirme que Château vit une diversité réussie, de bon augure pour le village. Bien sûr il y aura encore beaucoup de changements, de nouveaux départs, de nouvelles arrivées... Car ainsi va la vie dans un monde en perpétuelle évolution où internet règne en maître et où mobilité fait loi, mais pour échapper à ce tourbillonnement effréné on viendra encore longtemps partager un moment de « Vie d'Château » havre de sérénité !!



Le recensement de la population 2015 s'est achevé le 14 février. Il en ressort le comptage suivant, en comparaison de celui effectué en 2010 :

	2015	2010
Résidences principales	104	105
Logements occasionnels	1	
Logements secondaires	43	
Logements vacants	12	
Total des logements d'habitation	159	143
Nombre d'habitants en résidences principales	231	265

Pour rappel, ces données servent au calcul de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), principale dotation versée par l'état pour le fonctionnement de la commune.

L'ÉTAT CIVIL

Naissances

Janna El Moujahid le 12 juillet 2015

Décès

M. Jacques Jeuffroy le 8 février 2015

M. Roger Petit le 25 février 2015

Mme Suzanne Desthieux le 18 avril 2015

M. Francis Comte le 30 avril 2015

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

Karine Coustillet et Caroline Vannier
à Saint Léger,

Romain Duffy et Clara Pinguet
à St Laurent,

Les familles Fourrier et Nogue
au Vernay,

La famille Merigot
au Nièrre,

Sophie Sournais
au Vernay,

Carole Vermorel et Michel Ribolet
à Montaisé,

Laure Zezza et Guillaume Pommier
au Nièrre,

...

LES ASSOCIATIONS

L'AMICALE

L'Amicale de Château a pour objectif de proposer des manifestations et des activités variées qui rassemblent les habitants de Château et valorisent notre commune.

Elle présente un programme ambitieux pour cette nouvelle saison. Les premières manifestations d'Halloween et du « Beaujolais Nouveau » ont eu un franc succès (toujours plus de monde).



Inscrivez dès aujourd'hui dans vos agendas
les dates des prochaines manifestations :

Galette des Rois : samedi 23 janvier 2016

Chasse aux œufs de Pâques : lundi 28 mars 2016

Trail (course à pied) « La châtelaine » : samedi 21 mai 2016

Vide-Greniers : dimanche 12 juin 2016

Randonnée et Pique-Nique de la St Jean : samedi 24 juin 2016

Méchoui : samedi 2 juillet 2016

Notre Bureau a également été renforcé par l'arrivée de nouveaux membres :

Bruno Jouy - Président
Édith Nugues - Secrétaire
Fabrice Pasquer - Trésorier

Armand Boulanger
Patrick Dieudegard
Rocco Galimi
Chantal Guignard
Dorina Schmid
Adeline Therriaud

Nouveaux membres :
Jacqueline Argant
Alain Argant
Christian Mérigot
Vincent de Montard

Les membres de l'Amicale

DES NOUVELLES DU CLUB INTERCOMMUNAL DU 3E ÂGE

Comme je l'avais dit dans le bulletin municipal de janvier 2015, le club du 3e âge fonctionne toujours une fois par mois à Charly (Mazille) entre les communes de Château - Mazille - Ste Cécile.

Une trentaine d'adhérents (sur les 60 inscrits) participent régulièrement aux rencontres, les autres lâchent malheureusement pour raison de santé... même les nouveaux adhérents sur lesquels nous comptons pour la « relève ».

Nous avons essayé de rendre les réunions plus attractives, par le chant, par l'intervention d'une conteuse. Cette dernière a permis à beaucoup de découvrir ou revivre la vie d'autrefois, de nos grands-parents ; vie matériellement tellement différente de celle d'aujourd'hui !!...

N'ayant pu « faire un voyage » par manque de participants, nous l'avons remplacé par une sortie en après-midi, en visites particulières, jusqu'au château de Pierreclos. L'histoire du Château et la dégustation de ses vins dans sa cave, nous ont été commentées par une guide passionnée d'histoire, d'architecture et d'œnologie.

Puis nous avons enchaîné par un circuit à travers le Mâconnais : Solutré, Fuissé, Pouilly, Davayé, puis Pierreclos, Milly-Lamartine.

Ce fut pour beaucoup une découverte de l'étendue du vignoble mâconnais, et pour tous un enchantement de traverser cette mer de vigne dorée par l'automne !! Il n'est pas obligé d'aller très loin pour trouver le bonheur !

Si quelqu'un parmi vous, retraités de Château, se sent seul, veut rencontrer d'autres personnes, venez nous retrouver au club du 3e âge, jouer aux cartes (belote, tarot, rami, scrabble). Car jouer n'est pas perdre du temps, un sage a dit : « Prenez le temps de jouer, c'est le secret de l'éternelle jeunesse ».

La présidente, Georgette Nugues

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

C'est une nouvelle saison de chasse à CHÂTEAU, toujours recommencée année après année, mais à chaque fois différente. Plusieurs de nos anciens ont raccroché leur fusil, pour raisons de santé, sans être tous remplacés par de nouveaux arrivants. Leurs péripéties et histoires de chasse sont toujours racontées entre nous, à chaque occasion.

> Une équipe de chasse, c'est aussi la solidarité lors des bons et mauvais moments, la complicité manifestée lors des battues, des retrouvailles à la cabane et des repas que nous aimons partager avec nos amis et convives.

> Un de ces amis, Jacky, fidèle de ces banquets vient de nous quitter brutalement, laissant derrière lui un grand vide.

> Cette camaraderie, tissée lors des heures à arpenter bois et taillis, à traquer sangliers, chevreuils et autres renards, ancrée dans un territoire que nous aimons, n'est pas de celles exposées sur les réseaux sociaux, mais de celles qui lient des hommes d'horizons différents, à travers une même passion. Chasseurs et fiers de l'être.

Le président de la société de chasse de Château, Pascal Filipek

UNE NOUVELLE ASSOCIATION



A la suite d'une réunion publique d'information sur la Fondation du Patrimoine (*1), initiée par la municipalité le 3 octobre 2015, l'association "CHÂTEAU-PATRIMOINE" a été créée le 28 octobre 2015 par une assemblée d'une douzaine de personnes. Elle a pour objet : « Identifier, étudier, sauvegarder, valoriser, par la mise en oeuvre de projets, le patrimoine de Château et de son vallon » (J.O. du 5 décembre 2015). (*2)

Le premier projet soutenu par l'association est la restauration en 2016 de la toiture en lauzes gironnées du chœur de l'église Saint Martin. A cet effet une première souscription publique est lancée auprès d'entreprises et de particuliers, qui permettra à la municipalité de Château en qualité de maître d'ouvrage public de pouvoir bénéficier du partenariat de la Fondation du Patrimoine.

Un bulletin d'adhésion à l'association CHÂTEAU-PATRIMOINE vous sera distribué prochainement afin de présenter en détail ses objectifs (projet). En recevant ce bulletin communal nous espérons que vous serez nombreux à renvoyer le coupon d'adhésion à l'association dans les premiers jours de janvier.

Bureau

Président : François Régis de Borde

Vice président : Alexandre Mazuir

Secrétaire : Antoinette Martin

Secrétaire adjointe : Jacqueline Argant

Trésorier : Fabrice Pasquer

Le conseil d'administration est composé de 12 membres. En plus de ceux composant le bureau :

M. Armand Boulanger, Mme Claudie Creutz, Mme Martine de Borde, Mme Solange Lacorne, Mme Martine Magnon, ainsi que deux membres de droit nommés parmi le conseil municipal de la mairie de Château, M. Pierre Nugues et Mme Marion Puthod.

*1) La Fondation du Patrimoine créée par la loi du 2 juillet 1996, a pour mission d'aider les collectivités et les associations à sauvegarder et mettre en valeur leur patrimoine public édifié au cours des siècles et témoignant de la richesse architecturale et naturelle de leur territoire. Elle accorde son soutien financier par le biais de la souscription publique auprès d'entreprises et de particuliers. Reconnue d'utilité publique (décret du 18/04/1997), elle peut recueillir les dons affectés à la réalisation d'un projet déterminé et permettre de les rendre déductibles de l'impôt, sous certaines conditions (www.fondation-patrimoine.org).

*2) Les statuts de l'association CHATEAU-PATRIMOINE ainsi que la composition de son conseil d'administration et de son bureau peuvent être consultés à la Mairie de Château ou sur son site internet (www.mairiedechateau.fr).



Les membres de CHÂTEAU-PATRIMOINE

LES INFORMATIONS UTILES DU CLUNISOIS

CO-VOITURAGE EN CLUNISOIS

Vous effectuez des trajets réguliers (quotidiens, hebdomadaires ou mensuels) entre deux communes du Clunisois, ou vous vous rendez régulièrement dans une ville proche (Mâcon, Chalon sur Saône, Montceau les Mines) et vous êtes d'accord pour transporter une personne dans votre véhicule, merci de communiquer les jours et horaires de vos trajets, ainsi qu'un numéro de téléphone, **au 06 82 39 15 43 ou par mail : RSPclunisois@orange.fr**

Vous avez un problème de mobilité ? Vous pouvez appeler le RSP **06 82 39 15 43**, si votre trajet est répertorié, vous serez mis en lien avec un conducteur.



LE TRANSPORT À LA DEMANDE CLUNISOIS : UN SERVICE QUI ROULE !

Chaque habitant de la Communauté de Communes peut profiter de ce service de transport flexible, économique et écologique, sur l'ensemble de notre territoire. Il vous suffira pour cela de contacter la Communauté de Communes, la veille de votre départ, avant midi. Un agent d'accueil enregistrera votre demande et vous recontactera dans l'après-midi pour vous communiquer les horaires de votre voyage personnalisé.

3 demi-journées vous seront proposées pour vos voyages dans le Clunisois avec deux créneaux horaires :

	Mardi après-midi	Mercredi après-midi	Samedi matin
Creneau 1	12h30 et 14h30	12h30 et 14h30	8h15 et 9h15
Creneau 2	16h et 18h	16h et 18h	11h et 12h15

L'agent d'accueil adaptera au mieux les horaires de votre trajet pour répondre à vos besoins. N'hésitez donc pas à le contacter pour plus d'informations.

Prix : 2 € un aller, 4 € un aller-retour

Pour plus d'informations : **Transport à la demande Clunisois – 03 85 20 00 11**



SPANC DU CLUNISOIS

Le SPANC du Clunisois propose un service d'entretien (vidange des fosses et bacs à graisses, débouchage de canalisation, ...) réalisé par l'intermédiaire d'un prestataire. Les demandes doivent être formulées par les usagers, dans un bon de commande à transmettre au SPANC, disponible en mairie, au bureau du SPANC et sur son site internet (spancdclunisois.fr). Les opérations d'entretien sont programmées par le prestataire dans un délai d'un mois suivant la demande. Le regroupement des interventions permet d'obtenir des coûts réduits pour l'utilisateur. A noter qu'un service d'urgence est disponible en cas de défaut complet d'écoulement dans les ouvrages.

Le SPANC du Clunisois a également conventionné avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, afin de permettre l'attribution de subventions à des usagers qui réhabilitent leur installation, sous condition de critères d'éligibilité fixés par l'Agence. Pour savoir si un projet de réhabilitation est éligible à ces aides, il est nécessaire de se renseigner auprès du SPANC.

Pour toute information : **SPANC DU CLUNISOIS**

ZA du Pré Saint Germain 16 rue Albert Schmitt 71250 CLUNY

Tél : 03 85 59 26 98

Mail : spanc@spancdclunisois.fr

Site internet : www.spancdclunisois.fr

LE CLIC

Avec l'âge et la perte d'autonomie apparaissent de nouveaux besoins pratiques, financiers, médicaux et familiaux. Par où commencer ? Par le CLIC !

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un lieu d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation et offre un service ouvert à tous et gratuit. Il a pour vocation d'aider au mieux-vivre des personnes âgées de plus de 60 ans et de leur entourage, famille ou aidant. Le personnel du CLIC se déplace à domicile afin d'évaluer vos besoins et vous proposer diverses aides telles que des aides ménagères, des aides techniques, une télé-alarme, le portage de repas... Il vous accompagne également si besoin dans vos démarches administratives comme des demandes d'aide financière à la mutuelle, de maison de retraite, de complément de ressources, d'aménagement de logement, de constitution d'un dossier A.P.A. ... N'hésitez pas à les contacter !

CLIC du Clunisois Résidence Bénétin 71250 CLUNY
Tél. 03.85.59.30.60

Permanences

Du lundi au jeudi : de 9 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h,
le mercredi et vendredi : de 9 h 00 à 11 h 30

secrétaire :

Virginie FRUCHART,

coordinatrices :

Pauline CORDIER et

Marie-Pierre SPORTES,

sur RDV.



LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES SOLIDARITÉS

La MDS vous propose l'aide d'assistantes sociales en cas de difficultés d'ordre financier ou social : logement, insertion (RSA), autonomie, problèmes familiaux.... Elles effectuent également d'autres missions moins connues concernant la protection des adultes.

Autre mission de la MDS, l'Aide Sociale à l'Enfance et aux Familles avec l'aide éducative à domicile, le suivi des enfants confiés et la réception des informations préoccupantes dans le cadre de la protection de l'enfance en danger.

Quant à la PMI, elle propose des consultations de nourrissons, des permanences de puériculture pour tous conseils aux parents. Si ces derniers ne peuvent pas se déplacer, des visites à domicile sont proposées. Tous ces services sont gratuits.

1er étage Espace Victor Duruy - place du Marché.
Tél : 03 85 59 03 18 / mds.cluny@cg71.fr

Ouverture tous les jours :

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
le vendredi de 13h30 à 16h30.

ACCUEIL DE JOUR LES AVELINES :

Pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées.

Petite rue des Ravattes - Tél. 03 85 59 58 99

Site : [www.ch-cluny.fr / l-accueil-de-jour](http://www.ch-cluny.fr/l-accueil-de-jour)

L'AAPA

L'AAPA vous accompagne en cas de sortie d'hospitalisation, intervient auprès des personnes âgées ou handicapées, auprès des familles d'enfants de plus de trois ans ainsi qu'auprès de particuliers de tout âge.

L'équipe de professionnels de l'AAPA intervient 7 jours sur 7 et apporte compétences et écoute aux personnes aidées. Une permanence téléphonique en dehors des heures ouvrables est disponible.

Vous avez besoin d'une aide à domicile pour vous ou pour l'un de vos proches, vous pouvez vous rendre à nos bureaux ou nous téléphoner :

Résidence Bénétin rue des Ravattes 71 250 Cluny - Tél. : 03 85 59 0029 - aapa.cluny@orange.fr

AUTRES ASSOCIATIONS PROPOSANT DE L'AIDE À DOMICILE DANS LE CLUNISOIS :

Travail et service

Lundi au vendredi 8h30 à 12h00 - 13h30 à 17h00

42, rue Prud'hon 71250 Cluny / Tél. 03 85 59 27 76 / Mail. travail.service.c@wanadoo.fr

L'ADMR du clunisois

12 rue de l'Hôpital 71250 CLUNY / Tel. 03 85 35 19 67

Association de service et portage de repas à domicile

Place de l'Hôtel de Ville, ST-GENGOUX-le-NATIONAL / Tél. 03.85.92.55.23 / Mail. sprad71@gmail.com

SSIAD

Service de soins infirmiers à domicile : dispense des soins d'hygiène générale et de confort. Il s'adresse aux personnes en perte d'autonomie, âgées et/ou handicapées Rue de l'Hôpital.

Tél. 03 85 59 59 59 / Mail. direction@hopital-cluny.fr

REJOIGNEZ LA « BRIGADE DES COMPOTES » !

La Brigade des compotes vise à éviter le gaspillage des fruits des vergers et à développer la solidarité entre habitants.

Des propriétaires d'arbres fruitiers ouvrent leurs vergers à des bénévoles pour que les fruits soient récoltés.

Vous avez des fruits ?

Vous avez envie de participer aux cueillettes ? Faites-vous connaître !

Relais de Service Public 06.82.39.15.43
brigadecomptes.clunisois@gmail.com



CHANGEMENT D'HORAIRE AU CYBER

A compter du 1er septembre 2015, les horaires d'accueil du cyber Espace du clunisois sont les suivants :

Mardi 10h à 12h et 14h à 18h

Mercredi Jeudi Vendredi 14h à 18h

Samedi 9h à 12h

Le cyber espace est un lieu destiné à l'apprentissage et à l'utilisation de l'informatique et des nouvelles technologies. Ses missions principales consistent à offrir au public un accès à un ordinateur, à Internet ainsi qu'un accompagnement pédagogique.



Habitant de la Communauté de Communes du Clunisois, que vous ayez 7 ans ou 77 ans, le Cyber Espace du Clunisois est un service public ouvert à toutes et tous.

Pour plus de renseignements vous pouvez consulter son site : <http://cyberespace-clunisois.com/>



LE PETIT MULET, UNE ÉPICERIE AMBULANTE

L'épicerie ambulante le « Petit Mulet » propose ses services aux habitants des communes qui en auraient besoin. Elle se veut un service de proximité, en stationnant une fois par semaine soit sur un point donné de la commune ou d'un hameau soit directement devant la porte des habitants. Pour ceux qui font appel à des aides à domicile, cette formule permet à ces aides d'effectuer d'autres tâches que les courses.

On peut y trouver charcuterie, crèmerie, fruits et légumes frais, conserverie, épicerie sèche, produits d'hygiène et d'entretien. Tout ce qui n'est pas disponible le jour « J » peut être commandé pour la semaine suivante.

Si vous êtes intéressés ou pour plus de renseignements vous pouvez les contacter au :

07 81 75 79 72 ou epicerie-lepetitmulet@orange.fr



LA NOVELLINE

Après un accident grave de la circulation, ou après un AVC... La vie de personnes cérébro-lésées est complètement bouleversée.

Après l'étape de la survie, vient l'étape du réapprendre puis du vivre avec... Mais dans quelles conditions ? Quelle solution ?

Elle peut être dans le projet des amis de la Novelline : un habitat partagé. Vivre ensemble mais chez soi, vivre avec de l'aide mais de manière autonome. Exister, s'épanouir, retrouver un équilibre. Être capable, avec d'autres, de reconstruire une vie sociale et une vie citoyenne.

Cet habitat partagé, construit 13 avenue Charles de Gaulle à Cluny, est porté par l'association « les amis de la Novelline ». Des parents, des familles, des amis, des citoyens acteurs de la vie du bassin clunisois se sont regroupés en association pour élaborer, construire et mener à bien ce projet.

La Novelline a ouvert ses portes le 1er novembre 2015. Trois locataires sont entrés dans leur appartement. Deux personnes pourraient encore être accueillies.

Si ce projet vous intéresse, vous pouvez consulter leur site pour avoir plus de détail ou les contacter : F. Forge - présidente de l'association

La ferme de l'étang 71250 Cortambert - 06.62.53.09.99 - www.la-novelline.fr

Solution des charades de la p. 16

1 - Saint - Lait - Jais :
2 - Berre - Lingot - Te (me, te, se) :
3 - Sain - Lot - Rang :
4 - Lait - Cadeau - Le :
5 - Nid - Hère :
6 - Vie - Rot :
7 - La - Cor - Etes :
La Corette

CHARADE

Géographie : Château est composé de nombreux hameaux ou lieux dits. En voici quelques-uns :

Où sommes-nous ?

1 - Mon premier se fête tous les jours
Sans ma seconde pas de marçassins
Mon troisième est une pierre d'un noir brillant

2 - Mon premier est un étang
Mieux vaut que mon second soit d'or
Mon troisième suit le premier et précédé le troisième qui réfléchit

3 - Mon premier n'est pas altéré
S'il est gros mon second vaut une fortune
Mieux vaut occuper le premier que le dernier de mon troisième

4 - Mon premier est notre premier repas à tous
Avec mon second on a toujours une surprise
Mon troisième n'est pas un et pourtant il est seul

5 - Mon premier est douillet
Sans mon premier, mon second en sera un pauvre

6 - Ma première est belle et même plus belle
Mon second soulage bébé

7 - Mon premier est une note de musique
Mon second met la chasse en musique
Mon troisième est une forme d'être



Solutions en page 15



Merci

à tous pour votre participation,
votre disponibilité, votre générosité
offertes gracieusement tout au long de l'année
pour agrémenter la vie du village.

Rédaction et Mise en page

Mmes Chamouton, Martin, Puthod
MM. Dieudegard, Perrin ...

Crédit photos

Mmes Argant et Puthod,
MM. Martin, Mazuir, Pasquer ...

Chaque année, ce bulletin prend de l'ampleur.

C'est un rendez-vous auquel nous tenons mais qui demande beaucoup de disponibilité.
Si vous voulez vous joindre à nous et participer à la réalisation du n°12, pour des photos, des textes,
des idées (...) vous êtes les bienvenus !

A l'année prochaine.